



**Direction des finances et des achats**  
Sous-direction du budget  
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

**OBJET** : Projet de décision modificative n°2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2025

**2025 DFA 67**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2025 DFA 26-1 et 26-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 juin 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 ont été établies comme suit.

- Pour le budget d'investissement :
  - ✓ 7 492,0 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à juin 2025) ;
  - ✓ 2 547,2 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Pour le budget de fonctionnement : 10 300,6 M€, en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- Le budget d'investissement à
  - ✓ 6 999,2 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans la présente décision modificative (+182,6 M€) et des mandatements intervenus depuis le budget supplémentaire ;
  - ✓ 2 730,6 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Le budget de fonctionnement à 10 318,0 M€, en dépenses et en recettes.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘  
⌘

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE – PRESENTATION GENERALE .....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM2 2025 .....	
A/ L’EQUILIBRE GENERAL .....	
B/ L’EVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES .....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE .....	
<b>2<sup>E</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT .....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	
A/ MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT .....	
B/ AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	
C/ SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS .....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT .....	
A/ MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT .....	
B/ INSCRIPTIONS DM2 .....	
<b>3<sup>E</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....</b>	
TITRE I – LES RECETTES .....	
TITRE II – LES DEPENSES .....	

## **1<sup>ère</sup> partie : PRESENTATION GENERALE**

### **Précision méthodologique**

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

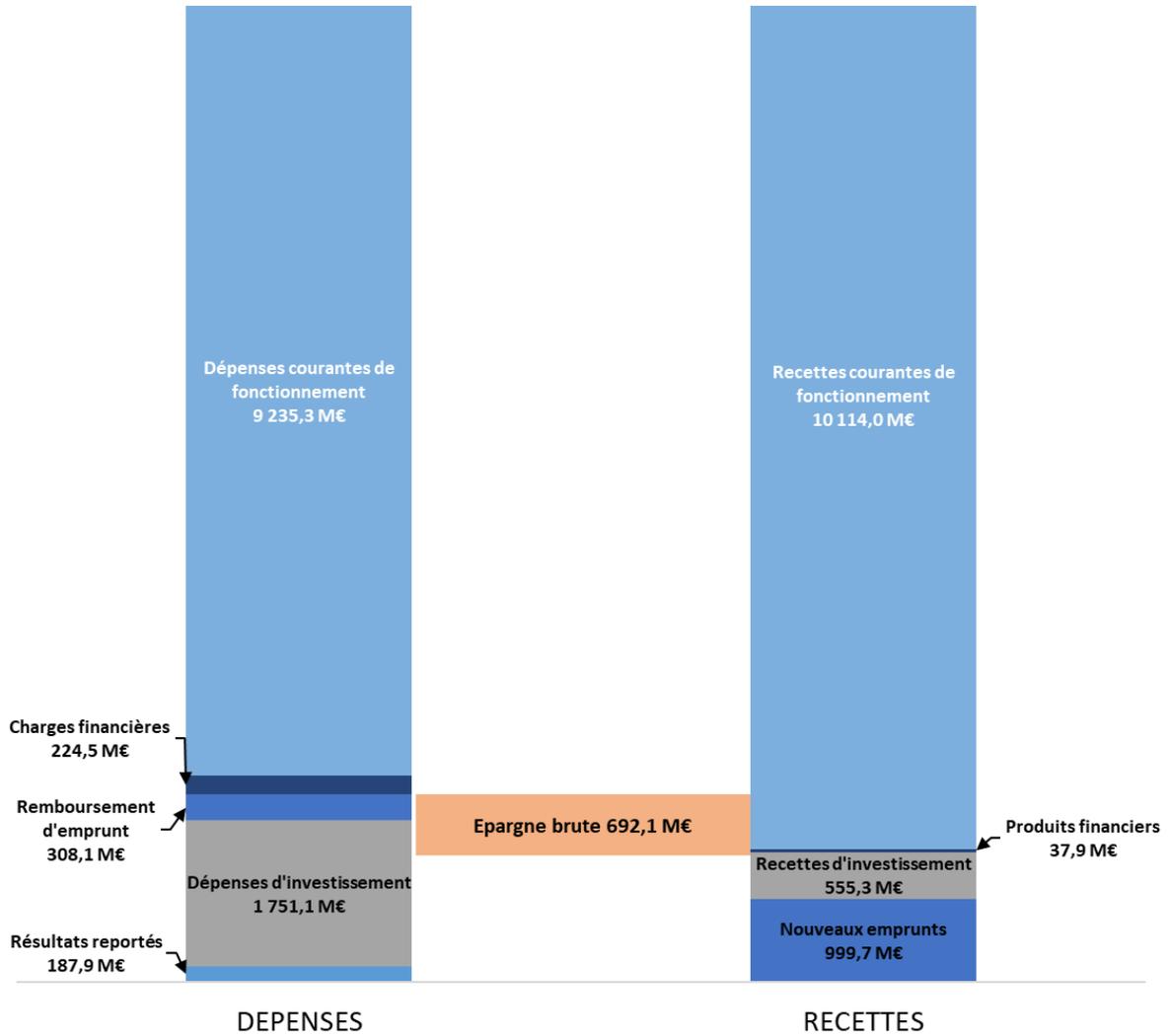
Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

## **TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) POUR 2025**

### **A/ L'équilibre général de la DM2 2025**

Le présent projet de DM2 pour 2025 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après. Il prévoit une inscription de +17,4 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement. Le montant des recettes et des dépenses d'investissement est stable.

## Équilibre consolidé après projet de DM2 2025



## **B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

**Le montant total des dépenses d'investissement est stable**, les mouvements correspondant à des ajustements entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

**Le montant total des recettes d'investissement est également stable.**

**Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 17,4 M€.** Cette variation correspond principalement à la prise en compte de dépenses obligatoires en matière d'action sociale.

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 17,4 M€.** Cette évolution correspond principalement à la prise en compte des excédents remontés par le Crédit municipal de Paris (CMP).

**L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.**

## **TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements de la DM2, répartis entre les différentes fonctions telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

### **▪ Sécurité**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 4,3 M€** correspondant à une reprise de 3,0 M€ sur le budget spécial de la préfecture de Police et à des ajustements techniques entre chapitres pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

**Les dépenses d'investissement sont diminuées de 1,0 M€.** Ce montant correspond à un ajustement technique entre chapitres.

### **▪ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 8,6 M€** correspondant à des ajustements techniques entre chapitres pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

**Les dépenses d'investissement sont augmentées de 7,4 M€.** Ce montant correspond à un ajustement technique entre chapitres.

### **▪ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 2,9 M€** correspondant principalement à un ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres.

**Les dépenses d'investissement sont diminuées de 3,0 M€.** Ce montant correspond à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 19,3 M€.** Cette hausse correspond principalement au financement :

- de l'hébergement et de l'accompagnement déployés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (+6,4 M€) dont 3,7 M€ au titre du Ségur pour tous ;
- de la prestation de compensation du handicap (PCH) (+5,1 M€) ;
- de l'hébergement d'urgence (+4,5 M€) ;
- de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (+3,3 M€) dont 2,3 M€ au titre du Ségur pour tous ;
- du fonds de solidarité logement (+0,3 M€).

S'y ajoute 0,8 M€ au titre du démontage de la crèche provisoire Guynemer (6<sup>e</sup>) financé par une recette du même montant ainsi que -1,0 M€ d'ajustement technique entre chapitres.

**Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 2,4 M€.** Ce montant inclut 1,6 M€ de recettes attendues de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement du Ségur pour tous et 0,8 M€ au titre du financement par le ministère des armées du démontage de la crèche provisoire Guynemer (6<sup>e</sup>).

**Les dépenses d'investissement sont diminuées de 2,4 M€** correspondant à des ajustements techniques entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

**Les recettes d'investissement sont diminuées de 1,3 M€** au titre des cofinancements attendus d'Île-de-France Mobilités pour les travaux de mise en accessibilité des lignes de bus.

- **Aménagement des territoires et habitat**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont en hausse de 2,1 M€.** Il s'agit d'ajustements techniques entre chapitres pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

**Les dépenses d'investissement sont augmentées de 30,7 M€** correspondant à un ajustement technique entre chapitres.

**Les recettes d'investissement sont diminuées de 3,8 M€** au titre du financement par l'État de la compétence déléguée à la Ville en matière d'aides à la pierre.

- **Action économique**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 4,3 M€.** Cela correspond à des ajustements techniques entre chapitres pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Environnement**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 6,2 M€.** Il s'agit d'ajustements techniques entre chapitre pour tenir compte des prévisions d'exécution.

**Les dépenses d'investissement sont diminuées de 6,0 M€** correspondant à un ajustement technique entre chapitres.

- **Transports**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 6,7 M€.** Ce montant correspond à des ajustements techniques entre chapitres pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

**Les dépenses d'investissement diminuent de 7,0 M€** correspondant à un ajustement technique entre chapitres.

- **Services généraux**

- Opérations non ventilées

**Les recettes de fonctionnement augmentent de 15,0 M€ et les recettes d'investissement progressent de 5,0 M€.** Ces montants correspondent aux excédents remontés à la collectivité parisienne par le Crédit municipal de Paris (CMP).

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 0,1 M€** correspondant à un ajustement technique entre chapitres.

**Les dépenses d'investissement diminuent de 10,7 M€** correspondant à des ajustements techniques entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution.

- Les opérations ventilées

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 2,7 M€** correspondant à un ajustement de la répartition des crédits entre chapitres (-2,8 M€) et au coût de l'élection législative partielle dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Paris (+0,1 M€).

**Les dépenses d'investissement sont diminuées de 8,0 M€** correspondant un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

## 2<sup>e</sup> partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif (BP) 2025 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2024, de la décision modificative n°1 (DM1) adoptée lors du Conseil de Paris de février 2025 et du budget supplémentaire (BS) adopté lors du Conseil de Paris de juin 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 ont été établies à :

- ✓ 7 492,0 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à mai 2025) ;
- ✓ 2 547,2 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- ✓ +182,6 M€ pour les autorisations de programme ;
- ✓ +183,5 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 6 999,2 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis le BS 2025) ;
- ✓ 2 730,6 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

### TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

#### A/ Mouvements intervenus postérieurement au budget supplémentaire

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le vote du budget supplémentaire. Deux mouvements sont intervenus dont l'un interne à la fonction « Services généraux » et le second entre la fonction « Services généraux » et la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » :

Fonction		Total des mouvements intervenus du 6 juin au 24 octobre 2025
0	Services généraux – Dépenses imprévues	- 2 300 000 €
0	Services généraux – Administration générale	+ 1 300 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 1 000 000 €
<b>Total général</b>		<b>0 €</b>

Le mouvement interne à la fonction « Services généraux » correspond à l'ouverture de crédits en urgence afin de procéder à l'achat de matériel électoral supplémentaire à la suite de l'adoption et la promulgation de la loi n°2025-795 du 11 août 2025 réformant le mode du scrutin municipal à Paris, Lyon et Marseille dans des délais permettant d'assurer la bonne organisation du scrutin.

Le mouvement intervenu entre la fonction « Services généraux » et la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » correspond aux crédits supplémentaires qui ont dû être engagés avant la présente décision modificative compte tenu des diagnostics et devis réceptionnés dans le cadre de la remise en état de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement à la suite de l'incendie survenu en début d'année.

## B/ Nouvelles autorisations de programme

Le présent projet de DM2 soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +182,6 M€ en dépenses et +173,0 M€ en recettes.

Fonction	Montants des ajustements DM2	
	Dépenses	Recettes
0 - Services généraux	146,3 M€	173,0 M€
1 - Sécurité	0,0 M€	0,0 M€
2 - Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	1,1 M€	0,0 M€
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15,9 M€	0,0 M€
4 - Santé et action sociale	4,6 M€	0,0 M€
5 - Aménagement du territoire et habitat	14,7 M€	0,0 M€
6 - Action économique	-0,2 M€	0,0 M€
7 - Environnement	0,0 M€	0,0 M€
8 - Transports	0,1 M€	0,0 M€
<b>Total</b>	<b>182,6 M€</b>	<b>173,0 M€</b>

### ▪ Dépenses

SERVICES GENERAUX..... 146,3 M€

160,2 M€ sont ouverts pour permettre la passation des écritures comptables afférentes à l'apport en nature de six immeubles à la Foncière logement abordable (délibération 2025 DLH 88). Cette écriture est neutralisée en analyse financière. 0,3 M€ est ouvert au titre des travaux de sécurité incendie sur les sites administratifs, 0,3 M€ pour financer la rénovation d'un ascenseur public en lien avec le budget participatif et 0,3 M€ au titre du kiosque citoyen de Château Landon (10<sup>e</sup>).

En sens inverse, 14,8 M€ sont transférés dans le cadre du compte foncier logement vers la fonction « Aménagement des territoires et habitat » et la capitalisation de la Foncière du logement abordable.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 15,9 M€

5,4 M€ sont ouverts pour la restauration de l'église Saint-Sulpice (6<sup>e</sup>) financée dans le cadre d'un mécénat, 3,7 M€ pour l'installation de la maison des associations du 20<sup>e</sup> arrondissement au sein de la Maison de l'air, 3,0 M€ pour poursuivre la restauration des façades de l'église de la Madeleine (8<sup>e</sup>), 1,9 M€ pour la sécurisation des musées parisiens, 0,9 M€ pour poursuivre

les travaux de remise en état de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement à la suite de l'incendie survenu en début d'année, 0,7 M€ pour la rénovation de la flèche de l'église Saint-Bernard de la Chapelle (18<sup>e</sup>), 0,4 M€ pour l'entretien des grands équipements culturels, 0,2 M€ pour la médiathèque Virginia Woolf (13<sup>e</sup>) et 0,2 M€ pour des travaux d'entretien et de désamiantage. En sens inverse, 0,5 M€ est désinscrit en régularisation du virement pour dépenses imprévues intervenu avant la présente décision modificative au titre des travaux dans la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 14,7 M€

7,8 M€ sont ouverts au titre de la régularisation des acquisitions avec échéancier, neutralisées en analyse financière. 4,8 M€ sont transférés dans le cadre du compte foncier logement depuis la fonction « Services généraux » (opérations financières). 1,5 M€ est ouvert pour végétaliser l'ancien réservoir de Grenelle (15<sup>e</sup>), 0,9 M€ au titre des participations de voirie à verser dans le cadre de l'opération d'aménagement de la porte de Vincennes (12<sup>e</sup>) et 0,4 M€ est transféré depuis la fonction « Transports » au titre du programme « Embellir votre quartier ». En sens inverse, 0,7 M€ est désinscrit en régularisation d'un virement pour dépenses imprévues intervenu avant le vote du budget supplémentaire.

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA ..... 4,6 M€

5,2 M€ sont ouverts pour financer la rénovation de la maison d'enfants à caractère social (MECS) Sainte-Thérèse (16<sup>e</sup>), 1,4 M€ au titre de l'hébergement d'urgence et 0,2 M€ pour le remboursement au Sénat de travaux au sein de la crèche Garancière (6<sup>e</sup>). En sens inverse, l'inscription au titre des travaux de restructuration de la crèche Cambronne (15<sup>e</sup>) est ajustée de -1,6 M€ et 0,5 M€ est désinscrit en régularisation du virement pour dépenses imprévues intervenu avant la présente décision modificative au titre des travaux dans la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 1,1 M€

1,1 M€ est ouvert pour poursuivre les travaux de création d'une cour oasis sur l'emprise du Hangar Lissac (Paris Centre).

TRANSPORTS ..... 0,1 M€

0,5 M€ supplémentaire est ouvert pour l'entretien du patrimoine de voirie. En sens inverse, 0,4 M€ est transféré vers la fonction « Aménagement des territoires et habitat » au titre du programme « Embellir votre quartier ».

ACTION ECONOMIQUE ..... -0,2 M€

L'inscription au titre du projet d'établissement recevant du public sur le site de la Chapelle Saint-Lazare (10<sup>e</sup>) est ajustée de -0,2 M€.

- **Recettes**

SERVICES GENERAUX..... 173,0 M€

160,2 M€ sont ouverts pour permettre la passation des écritures comptables afférentes à l'apport

en nature de six immeubles à la Foncière logement abordable (délibération 2025 DLH 88). Cette écriture est neutralisée en analyse financière. 7,8 M€ sont ouverts au titre la régularisation des acquisitions avec échéancier, qui fait également l'objet d'une neutralisation en analyse financière. Enfin, 5,0 M€ sont inscrits au titre des excédents remontés par le Crédit municipal de Paris.

### C/ Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2025 adopté en décembre 2024, de la DM1 adoptée en février 2025, du compte administratif adopté en juin 2025 et du BS adopté en juin 2025, le stock net a été établi à 7 492,0 M€ en tenant compte de l'exécution à date.

Avant le vote de la présente DM2, le stock net s'élève à 6 816,6 M€. Ce montant tient compte des mandatements intervenus depuis la précédente étape budgétaire.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de décision modificative impliquent une augmentation du stock net d'AP de 182,6 M€ en dépenses, ce qui le porte à 6 999,2 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock net avant DM2 2025	DM2 2025	Stock net après DM2 2025
0	Services généraux	1 039,2 M€	146,3 M€	1 185,5 M€
1	Sécurité	23,2 M€	0,0 M€	23,2 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	590,6 M€	1,1 M€	591,7 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	752,0 M€	15,9 M€	767,9 M€
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	264,6 M€	4,6 M€	269,2 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	3 476,9 M€	14,7 M€	3 491,6 M€
6	Action économique	85,3 M€	-0,2 M€	85,1 M€
7	Environnement	297,0 M€	0,0 M€	297,0 M€
8	Transports	287,9 M€	0,1 M€	288,0 M€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 816,6 M€</b>	<b>182,6 M€</b>	<b>6 999,2 M€</b>

## TITRE II - LES CREDITS DE PAIEMENT

### A/ Mouvements intervenus postérieurement au BS

Fonction		Total des mouvements intervenus du 6 juin au 24 octobre 2025
4	Santé, action sociale	-260 000 €
44	RSA	+260 000 €

Ces montants correspondent à un virement depuis la fonction « Santé, action sociale » vers la fonction « RSA » pour des travaux dans les espaces parisiens pour l'insertion.

### B/ Inscriptions DM2

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 183,5 M€ au titre du présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>168,5 M€</b>	<b>8,3 M€</b>
900 - Services généraux	-8,0 M€	0,0 M€
901 - Sécurité	-1,0 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7,4 M€	0,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-2,6 M€	0,5 M€
904 - Santé et action sociale	-2,5 M€	-1,3 M€
9044 - RSA	0,1 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	38,5 M€	-3,8 M€
906 - Actions économique	0,0 M€	0,0 M€
907 - Environnement	-6,0 M€	0,0 M€
908 - Transports	-7,0 M€	0,0 M€
921 - Taxes non affectées	0,3 M€	0,0 M€
922 - Dotations et participations	0,0 M€	5,0 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	149,2 M€	7,8 M€
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>15,0 M€</b>	<b>15,0 M€</b>
925 - Opérations patrimoniales	15,0 M€	15,0 M€
926 - Transfert entre sections	0,0 M€	0,0 M€
<b>Opérations budgétaires sans réalisation</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>160,2 M€</b>
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	0,0 M€
954 - Produit des cessions d'immobilisations	0,0 M€	160,2 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,0 M€	0,0 M€
<b>Total</b>	<b>183,5 M€</b>	<b>183,5 M€</b>

En dépenses, l'inscription de 183,5 M€ inclut :

- l'inscription de 168,5 M€ de crédits réels équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière, dont 160,2 M€ au titre de la comptabilisation de l'apport en nature à la

Foncière logement abordable, 7,8 M€ correspondant à des acquisitions avec échéanciers et 0,5 M€ au titre de travaux réalisés par la Ville pour le compte de Paris Musées ;

- des mouvements techniques entre chapitres décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- une inscription technique de 15,0 M€ (crédits pour ordre équilibrés en recettes) décrite ci-après.

En recettes, l'inscription de 183,5 M€ résulte des mouvements suivants :

- 160,2 M€ correspondant à la comptabilisation de l'apport en nature à la Foncière logement abordable, ces écritures étant équilibrées en dépenses et neutralisées en analyse financière ;
- 8,3 M€ d'opérations réelles équilibrées et neutralisées en analyse financière, dont 7,8 M€ correspondant à des acquisitions avec échéanciers et 0,5 M€ au titre de remboursements de travaux réalisés par la Ville pour le compte de Paris Musées ;
- une inscription technique de 15,0 M€ (crédits pour ordre équilibrés en dépenses) décrite ci-après.

#### ▪ Opérations d'ordre

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « Opérations patrimoniales » (15,0 M€) concernent les réintégrations dans le patrimoine de la collectivité des avances et acomptes versés ainsi que des transferts liés aux études effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements.

## 3<sup>e</sup> partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2025 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2024 et du BS adopté lors du Conseil de Paris de juin 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 ont été établies à 10 300,6 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 17,4 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 10 299,5 M€ en recettes et en dépenses.

### Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement au BS 2025

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget supplémentaire sur les crédits de paiement des différentes fonctions.

Fonction	Mouvements intervenus depuis le BS 2025
Services généraux	2 000 000,00 €
Culture, vie sociale, sport et loisirs	-1 000 000,00 €
Santé et Action sociale	-1 000 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>

Ces montants correspondent à un virement depuis les fonctions « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » (-1,0 M€) et « Santé et action sociale » (-1,0 M€) vers la fonction « Services généraux » (+2,0 M€).

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et décrites dans la partie 1 du présent rapport :

Chapitre fonctionnel	DM2 2025
934 - Santé et action sociale	2,4 M€
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>2,4 M€</b>
943 - Opérations financières	15,0 M€
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>15,0 M€</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>17,4 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17,4 M€</b>

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et correspondent aux mouvements décrits dans la partie 1 du présent rapport :

Chapitre fonctionnel	DM2 2025
930 - Services généraux	-2,7 M€
931- Sécurité	-4,3 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-8,6 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2,9 M€
934 - Santé et action sociale	21,0 M€
9343 - APA	0,0 M€
9344 - RSA	-1,7 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	2,1 M€
936 - Action économique	-4,3 M€
937 - Environnement	6,2 M€
938 - Transports	6,7 M€
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>17,3 M€</b>
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,1 M€
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>0,1 M€</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>17,4 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17,4 M€</b>